

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 11/12/2023 Date d'affichage : 11/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Raphaël MABBOUX (Pouvoir à M. Serge PAGET)

Secrétaire de séance : Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Délibération du Conseil Municipal n°2023-084

COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Modification du tableau des commissions de travail

Monsieur le Maire expose, par délibération n° 2023-067 du 11 octobre 2023, le Conseil Municipal a défini le tableau des différentes commissions de la commune.

Considérant l'importance des enjeux du domaine skiable de Cordon,

Décide qu'il est nécessaire d'ajouter une commission Domaine skiable de Cordon au tableau des commissions de la commune,

Décide que tous les membres du conseil municipal représentent cette commission.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

APPROUVE la création de la commission Domaine skiable de Cordon

APPROUVE que tous les membres du conseil municipal représentent la commission Domaine skiable de Cordon.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

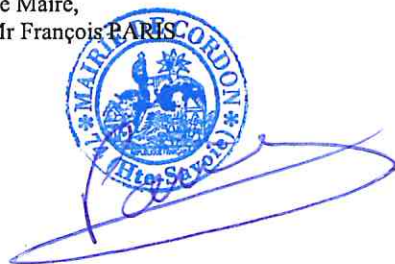
Fait à CORDON, le 18 Décembre 2023

Envoyé en Sous-préfecture le 19 DEC. 2023

Affiché le 19 DEC. 2023

Le Maire,

Mr François PARIS



La secrétaire de séance,

Mme Alicia GUILLOT-BERNIER

